

COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 13 octobre à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Yves DIEULESAINT

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI P. CHARRIERE, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, JP LEMMO, S. MARTY, V. MOUCHET, D. SIMONEAU.

Absents : A. BAZIN pouvoir Y. DIEULESAINT, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir JY. BEUCHER, Z. DA CONCEICAO pouvoir A. CHICHER, E. JOVILLAIN pouvoir P. GERBAZ, I. MAUGET pouvoir C. BURKI, C. MASCAGNI pouvoir V. MOUCHET, M. SARTON.

Date de convocation du conseil municipal : 07/10/2025

Procès-Verbal n° 06-2025 - Publié le 09/12/2025

Délibération N° 2025-10-01 : Travaux de sécurisation RD183-Route de Bellevue – approbation du plan de financement proposé par le Syane

Rapporteur : Monsieur Stéphane Marty, adjoint délégué aux travaux

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie (Syane 74), réalise dans le cadre de son programme 2025, l'ensemble des travaux du lot 1B et 2 relatifs à l'opération de sécurisation de la RD183-Bellevue figurant sur le tableau en annexe d'un montant global estimé à 292.076,51 euros, avec une participation financière communale s'élevant à 187.620,56 euros et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à 8.762,30 euros.

Afin de permettre au syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Lucinges approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée et s'engage à verser au Syane sa participation financière à cette opération.

Vu la délibération en date du 4 mars 2024 approuvant la convention constitutive du groupement de commande entre le Syane 74 et la commune dans le cadre des travaux de sécurisation de la RD183-Route de Bellevue ;

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (*Monsieur Didier Simoneau votant contre*),

- **Approuve** le plan de financement et sa répartition financière proposée :
 - d'un montant global estimé à 292.076,51 euros
 - avec une participation financière communale s'élevant à 187.620,56 euros
 - et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à 8.762,30 euros ;
- **S'engage** à verser au SYANE 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers soit 7.009,84 euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération ;

- **S'engage** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 150.096,45 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Ainsi fait et délibéré en séance

**Le Secrétaire de Séance,
Yves DIEULESAINT**

**Le Maire,
Jean-Luc SOULAT**

